

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 8 octobre 2019 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : Mme Anne-Marie Lareau, Mme Lyne Martel, M. André Cyr et M. André Benoit, tous formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.

Absentes: Mme Kim Elbilila et Mme Mélanie Lampron

Est aussi présente : La directrice générale, Mme Gisèle Lépine Pilotte.

3244-19-11-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

3245-19-11-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver l'ordre du jour suivant,

MOMENT DE RÉFLEXION

1- Ouverture de l'assemblée.

2- Approbation de l'ordre du jour.

3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté

4.1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 octobre 2019

5.0- TRÉSORERIE :

5.1- Liste des comptes à payer au 31 octobre 2019

5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1er au 31 octobre 2019 à être entérinés

5.3- Registre des salaires versés du 29 septembre 2019 au 26 octobre 2019

5.4- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Subvention OSBL 2019-autorisation versements

5.5- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles Dépôt des états des revenus et dépenses au 30/10/2019

6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

6.1-MAMH Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles –proportion médiane

6.2- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles–Calendrier des assemblées régulières 2020

6.3- Conseil municipal- Déclaration d'intérêt pécuniaires- Dépôt

6.4- Coopérative d'informatique municipale- Autorisation paiement part sociale 200.00\$ et signature contrat

6.5-PG Solution – Résolution de fin de contrat annuel – Résolution pour 3 mois pour réalisation de transfert de données

6.6- FQM- Résolution pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

6.7- Partenariat 2020-2024- Faits saillants

6.8- CLSC- Campagne de vaccination antigrippale- 15 novembre 2019 de 9h30 à 11h30

6.9- MRCAL- Dunton et Rainville- Cour Municipale- Mandat aux procureurs

7.0- TRAVAUX PUBLICS :

7.1- Ministère des Transports-Programme d'aide à la voirie locale- Reddition chemin Lac-aux-Bouleaux ouest

7.2- MRCAL- Service d'ingénierie- Facturation finale 2019

7.3- CSPN- Entériner contrat de déneigement 2019-2020-2021

7.4-N. Sigouin- infra-conseils- TECQ- 2014-2019- Finalisation des travaux admissibles-

7.5- M. Gaétan Serres et Mme Marie Audet -Cession de parcelle –Ancien chemin montré à l'originaire- lot 5 563 630

7.6- M. Yves Lacasse et Mme Nathalie Filion- Cession de parcelles –Ancien chemin montré à l'originaire-551437- 5561438-

08- LOISIRS ET CULTURE :

8.1- Comité des Loisirs- Demande d'autorisation pour installation photos lieux historiques

8.2- Fête de Noël- 7 décembre 2019 à 13h30- Collecte de denrées non périssable

8.3- Centraide- Guignolée des médias- Invitation 15 novembre au Restaurant la Lanterne

8.4- CLD d'Antoine-Labelle- Demande de remboursement d'aide financière de 12 000.00\$ pour non réalisation du projet des jeux d'eaux

8.5- Tourisme Laurentides- Rapport annuel 2019

8.6- Accès Loisirs Québec

9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

9.1- Centre hydrique- Résolution de maintien des lieux des fins non lucratives publiques

10- RÉGIES ET SÉCURITÉ CIVILE:

10.1- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles-Plan de sécurité civile- Résolution d'adoption du plan

10.2- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles-Plan de sécurité civile- Résolution d'adoption constituant l'organisation de la sécurité civile

10.3- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles-Plan de sécurité civile- CITAM-Résolution accès base de données Bell

11- Période de questions.

12- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3246-19-11-4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 8 OCTOBRE 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d’en faire lecture.

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr d’approuver le procès-verbal de l’assemblée régulière du 8 octobre 2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3247-19-11-5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2019

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr d’approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d’autoriser la directrice générale de la municipalité d’effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit

ADMINISTRATION		
Petite caisse	50,85 \$	
Josée Collard	43,20 \$	
Pierrette Léonard	147,48 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles	11,53 \$	
Papeterie des H-Rivières	60,88 \$	
Énergie et Ressources Naturelles	12,00 \$	
Impr.Papineauville	90,27 \$	
Éditions Juridiques FD	86,10 \$	
Journal Le Courant	357,57 \$	
Réseau Koumbit	321,93 \$	
Démarrreur Mont-Laurier	13,11 \$	
VISA	247,31 \$	1 442,23 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
Centre d'Hygiène	111,43 \$	
Rona	46,20 \$	
Distr. SBC	52,20 \$	
L'Artisan Rembourseur Enr	367,92 \$	577,75 \$
VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Iles	611,59 \$	
Hubert Auto	11,13 \$	
Carrefour Industriel	88,96 \$	
Métal Gosselin	17,81 \$	
Jean-Yves Ouellette	825,00 \$	
Pièces d'auto Léon	1 304,27 \$	
Pièces Auto Léon	(17,70 \$)	
9282-8631 Québec Inc	505,89 \$	
Contrôle-Tech RS	633,61 \$	
Nortrax	19,87 \$	
Démarrreur Mont-Laurier	5,75 \$	
CHEMIN LAC-AUX-BOULEAUX OUEST		
Dépanneur Lac-des-Iles	26,43 \$	
2626-3350 Québec Inc	4 024,12 \$	
9282-8631 Québec Inc	4 616,25 \$	
Transporteurs en Vrac Labelle	3 246,01 \$	
Métal Gosselin	1 276,09 \$	
V Meilleur & Frères	6 380,58 \$	
CHEMIN DIOTTE		
Services EXP Inc	3 622,15 \$	
DÉNEIGEMENT		
Pièces Auto Léon	883,64 \$	
Pneus Lavoie Mont-Laurier	82,78 \$	
Les Ateliers de Réparations B & R Ltée	2 227,56 \$	
Centre du Camion Mont-Laurier	1 489,76 \$	
Centre du Camion Mont-Laurier	(48,56 \$)	
Camion Freightliner Mont-Laurier	344,44 \$	
Équipements Lourds Papineau	1 229,27 \$	
Métal Gosselin	27,54 \$	
Location L.A. Pelletier	991,11 \$	
2626-3350 Québec Inc	20 014,08 \$	
Compass Minerals	10 501,60 \$	
Visa	65,75 \$	65 006,78 \$
GARAGE		
Pièces Auto Léon Grenier	282,80 \$	
Métal Gosselin	0,78 \$	283,58 \$
LOISIR & CULTURE		
Visa		
LAVOIR À BÂTEAUX	200,00 \$	
Lettrage Design Info Plus		
Luc Diotte	183,96 \$	
Métal Gosselin	103,48 \$	
9282-8631 Québec Inc	1 463,43 \$	
Carrefour Industriel	569,13 \$	
Rona	172,74 \$	
Luc Diotte	271,19 \$	
DESCENTE BATEAUX	124,11 \$	
Quais aluminium Hautes-Laurentides Inc	14 144,51 \$	17 450,60 \$
GAZON		
Dépanneur Lac-des-Iles	13,66 \$	
BIBLIO		
Papeterie des Hautes-Rivières	204,39 \$	
AQUEDUC		
Serv Env. Lussier	1 494,68 \$	
Groupe Environnex	107,82 \$	1 602,50 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		86 363,44 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

ADOPTÉE

Gisèle Lépine-Pilotte

3248-19-11-5.2 LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2019 À ÊTRE ENTÉRINÉS

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, d’approuver la liste des chèques et paiements ACCÈSD à être entérinées du 1er au 31 octobre 2019

		14204	ANNULÉ	
Agence des Douanes & du Revenu du Québec		14205	ACCÈS D	4 165,75 \$
Ministère du Revenu du Québec	07-10-19	14206	ACCÈS D	10 329,08 \$
Synd. des Travailleurs (euses) Lièvre Sud	" "	14207		597,87 \$
Hydro-Québec	" "	14208	ACCÈS D	637,45 \$
Liste des comptes à payer 31 OCTOBRE 2019	09-10-19	14209 À 14243		50 014,57 \$
Visa Desjardins	" "	14244	ACCÈS D	1 442,32 \$
Kim Elbilila	15-10-19	14245		235,47 \$
FQM	" "	14246		345,11 \$
AJ Environnement	" "	14247		2 352,67 \$
Ministre des Finances	16-10-19	14248		546,13 \$
Télébec	21-10-19	14249	ACCÈS D	731,86 \$
Ministre des Finances	" "	14250	ACCÈS D	38 834,00 \$
Pavages Wemindji Inc	" "	14251		112 153,30 \$
Système de Fixation Indépendant Ltée	30-10-19	14252		232,71 \$
		14258 À 14262	ANNULÉ	
				222 618,29 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

_____.
Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3249-19-11-5.3 REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 29 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2019

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d’approuver registre des salaires à être entérinés du 29 septembre au 26 octobre 2019

Semaine du 29 septembre au 05 octobre 2019	3 899,76 \$
Rémunérations conseil octobre 2019	4 260,89 \$
Semaine du 06 octobre au 12 octobre 2019	5 368,04 \$
Semaine du 13 octobre au 19 octobre 2019	4 570,98 \$
Semaine du 20 octobre au 26 octobre 2019	5 607,84 \$
<u>OCTOBRE</u>	
	23 707,51 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

_____.
Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3250-19-11-5.4- MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES- SUBVENTIONS OSBL 2019-AUTORISATION VERSEMENTS

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que le conseil de la municipalité autorise le versement d’une subvention au Village d’Accueil des Hautes-Laurentides au montant de 500.00\$ et une subvention à la Société St-Vincent-de-Paul au montant de 250.00\$

ADOPTÉE

ITEM 19-11-5.5 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30/10/2019

Tel que requis au Code municipal du Québec, la directrice générale dépose ce document 30 jours avant l’adoption du budget 2020.

ITEM 19-11-6.1- MAMH MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES –PROPORTION MÉDIANE 98% ET FACTEUR COMPARATIF À 1,02

Tel que requis au Code municipal du Québec, la directrice générale dépose ce document approuvé par le Ministère des Affaires municipales.

3251-19-11-6.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES- CONSEIL MUNICIPAL- DATES DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES POUR L’ANNÉE 2020

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tel que requis à LERMQ, adopte le calendrier des assemblées régulières du conseil pour l’année 2020 tel que déposée par la directrice générale, soit :

14 JANVIER 2020 - 11 FÉVRIER 2020 - 10 MARS 2020 - 14 AVRIL 2020 - 12 MAI 2020 –
9 JUIN 2020 - 14 JUILLET 2020 - 18 AOÛT 2020 (exception 3e mardi du mois)
8 SEPTEMBRE 2020 - 13 OCTOBRE 2020 - 10 NOVEMBRE 2020 - 8 DÉCEMBRE 2020

ADOPTÉE

ITEM 19-11-6.3- CONSEIL MUNICIPAL- DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES- DÉPÔT

La directrice générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires suivants, à savoir
Monsieur Luc Diotte, maire
Mme Kim Elbilia, conseillère siège 3
Mme Lyne Martel conseillère siège 4

3254-19-11-6.4 ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques, technologiques et d'évaluation foncière adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée à ces fins, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts de qualification de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles souscrive à vingt (20) parts de qualification de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Monsieur Luc Diotte, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de y compris le contrat de membre à intervenir avec la CIM;

QUE Monsieur Luc Diotte, maire, soit autorisé à agir à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3254-19-11-6.5- PG SOLUTIONS– RESOLUTION DE FIN DE CONTRAT ANNUEL – RESOLUTION POUR 4 MOIS POUR REALISATION DE TRANSFERT DE DONNES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a, par sa résolution 3228-19-10-6.5-A, décidé d'accepter l'offre de service de CIM-FQM pour la fourniture des logiciels Comptabilité, paie, taxation et permis ;

ATTENDU QUE la migration des logiciels fournis actuellement pour PG Solutions vers les logiciels de CIM doit être fait pour le 1^{er} janvier 2020;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles doit garder les logiciels de PG solution jusqu'à ce que le dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2019 soit fait au MAMH, soit jusqu'à environ le 30 avril 2020 ;

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que le conseil municipal ne renouvelle pas son contrat annuel avec PG Solution pour l'entretien et soutien des applications suivantes, à savoir ;

Gestion des permis, Compte fournisseurs et réclamation de taxes, Grand-Livre, Budget et états financiers, Taxation, Perception Comptes clients, Télétransmission MAPAQ, Télétransmission, Taxation (SIPC et retraits directs, Plate-forme de base AccèsCité mais maintient un contrat partiel et ce jusqu'au 30 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3255-19-11-6.6 FQM- RÉOLUTION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles approuve et adopte la déclaration de la Fédération québécoise des municipalités pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité pour affirmer l'adhésion des élus-es municipaux aux valeurs d'ouverture, de respect et d'inclusion, sans distinction, entre toutes personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3256-19-11-6.9 AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-13466-10-19**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2020** ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la *Municipalité de Saint-aimé-du-Lac-des-Iles* en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par Madame la conseillère Lyne Martel, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit et résolu que le conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la *Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles* faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

3257-19-11-7.1- DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION CHEMIN LAC-AUX-BOULEAUX OUEST 22 566.00\$\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur le conseiller André Cyr, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles approuve les dépenses d'un montant de \$36 138.44\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisé et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

3258-19-11-7.2 SERVICE D'INGÉNIERIE RÉGIONAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - PROGRAMMATION 2020 ET NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉ

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles est partenaire de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine Labelle;

ATTENDU l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

ATTENDU la déclaration par la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles de sa programmation préliminaire pour 2020;

ATTENDU la programmation et la recommandation du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle basée sur le formulaire de demande de service complété par la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles ;

ATTENDU le dépôt de la programmation annuelle préliminaire 2020 préparée par le service d'ingénierie régional présentant 80 heures pour la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles ;

ATTENDU que le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle déposera la programmation finale dès le début décembre tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Cyr, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles réserve le nombre d'heures apparaissant à la programmation préliminaire 2020 dûment préparée par le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

3260-19-11-7.3 CSPN- ENTÉRINER CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2019-2020-2021

Il est proposé par Madame la conseillère Lyne Martel, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit et résolu que le conseil entérine le contrat de déneigement passé avec la Commission scolaire Pierre-Neveu pour le déneigement de la cour de la municipalité afin d'en faciliter l'accès aux autobus scolaires aux montants annuels suivants, à savoir;

2019-2020 – 960.00\$ +taxes

2020-2021 –1056.00\$ +taxes

2021-2022 –1162.00\$ +taxes

ADOPTÉE

3260-19-11-7.5 M. GAÉTAN SERRES ET MME MARIE AUDET -CESSION DE PARCELLE – ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE- LOT 5 563 630

ATTENDU QUE M. Gaétan Serres et Mme Marie Audet ont présenté une demande de cession d'une parcelle de terrain -- lot 5 563 630 appartenant à la municipalité de Saint-aimé-du-Lac-des-Iles ;

ATTENDU QUE cette parcelle est un chemin menant à une propriété privée ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles ne désire pas enclaver une propriété en cédant la parcelle de terrain

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil municipal refuse la cession du lot 5 563630 et qu'il en demeure propriétaire afin cette parcelle demeure un accès public.

ADOPTÉE

3261-1—11-7.6 M. YVES LACASSE ET MME NATHALIE FILION- CESSION DE PARCELLES – ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE-551437- 5561438-

ATTENDU QUE M. Yves Lacasse et Mme Nathalie Filion ont présenté une demande de cession DE DEUX parcelles de terrain -- -551437- 5561438 appartenant à la municipalité de Saint-aimé-du-Lac-des-Iles ;

ATTENDU QUE ces parcelles sont un chemin municipalisé menant à une propriété privée et également pouvant desservir d'autre lots;

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil municipal refuse la cession des lots 551437- 5561438 et qu'il en demeure propriétaire afin ces parcelles gardent une vocation de chemin public.

ADOPTÉE

La séance est ajournée par le maire M. Luc Diotte. Il est 20:07 heures.

La séance est réouverte par le maire, M. Luc Diotte. Il est 20:20 heures

3262-19-11-8.1 COMITÉ DES LOISIRS- DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION PHOTOS LIEUX HISTORIQUES

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil municipal autorise le Comité des Loisirs de Lac-des-Îles à procéder à l'installation de photos historiques à la salle du Centre communautaire.

ADOPTÉE

3263-19-11-8.4 CLD D'ANTOINE-LABELLE- DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE DE 12 000.00\$ POUR NON RÉALISATION DU PROJET DES JEUX D'EAUX

ATTENDU QUE la municipalité s'est vu accorder une subvention de 20 000.00\$ du Centre local de développement de la MRC Antoine-Labelle pour faire l'acquisition de ces équipements décrits au projet;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu premier un montant 12 000.00\$ du Centre local de développement de la MRC Antoine-Labelle pour faire l'acquisition de ses équipements;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité s'est désisté de son intention de procéder à l'installation de jeux d'eaux;

ATTENDU QUE ‘après entente, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a manifesté son intérêt pour reprendre le dossier de l’installation des jeux d’eaux;

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil municipal autorise le transfert des équipements déjà acquis de la cie 1000 pattes au montant de 17 016.30\$ taxes incluses à la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain afin de finaliser ce dossier et de faire une réclamation finale de 4 983.70\$ pour le remboursement des frais encourus par la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3264-19-11-9.1- CENTRE HYDRIQUE- RÉOLUTION DE MAINTIEN DES LIEUX DES FINS NON LUCRATIVES PUBLIQUES

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles confirme son engagement à maintenir les lieux à des fins non lucratives publiques et donne mandat à la firme Létourneau et Gobeil arpenteurs-géomètres pour entreprendre le processus d’arpentage de la parcelle remblayée du domaine hydrique de l’État visé à la demande de la municipalité.

ADOPTÉE

3266-19-11-10.1- MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES-PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE- RÉOLUTION D’ADOPTION CONSTITUANT L’ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles est exposée à divers aléas d’origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l’importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d’éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d’atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles désire, en priorité, doter la municipalité d’une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l’élaboration d’un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l’administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l’objet d’un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

- M. Luc Diotte, coordonnateur municipal de la sécurité civile et sa substitute Mme Gisèle Lépine-Pilotte;
- M. Sylvain Grenier, coordonnateur de site;
- Mme Josée Collard, responsable de mission « Administration » et sa substitute Mme Lyne Martel;
- M. Gilles Beauregard, responsable de mission « Transport » et son substitut M. Tommy Millette;
- M. André Benoit, responsable de mission « Service aux personnes sinistrées » et sa substitute Mme Anne-Marie Lareau; substitute Mme Mélanie Lampron;
M. Sylvain Grenier, responsable de mission « Service techniques » et son substitut Marco Grenier.

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- D'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- D'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

3265-19-11-10.1- MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES-PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE- RÉOLUTION D'ADOPTION

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et unanimement résolu:

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Tommy Millette, inspecteur en bâtiment et environnement soit adopté;

QUE Tommy Millette soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

3267-19-11-10.3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES-PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE-CITAM-RÉSOLUTION ACCÈS BASE DE DONNÉES BELL

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la firme CITAM à consulter et à accéder la base de données relative à la municipalité chez BELL pour la mise en service de l'application d'alertes et notifications de masse.

ADOPTÉE

3268-19-11-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau la levée de l'assemblée régulière du 12 novembre 2019.

ADOPTÉE

Luc Diotte
Maire

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte